**Résumé du PFE : sous titre : Mesure de protection sanitaire du cheptel avicole dans le cadre de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC étude bibliographique**

**Résumé**:

Depuis quelques années, l'Algérie a entamé une procédure en vue de son adhésion à l'OMC.La concrétisation de cet objectif permettra à notre pays d'accéder aux marchés de 149 pays, de même qu'il permettra à ces derniers d'exporter vers l'Algérie.Cela signifie le libre échange, ce qui n'est pas sans risques pour notre économie et pour la santé de nos citoyens au regard des maladies et des pathologies animales, en l'occurrence avicoles, que ces échanges généreront. La présentation de ce projet de fin d'études tenu à contribuer à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs qui interviendraient lors des échanges commerciaux avec les partenaires étrangers. Il est indispensable que la partie algérienne mette en place des mesures sanitaires strictes en vue de protéger notre cheptel animal contre l'introduction d'animaux vecteurs potentiels de maladies diverses.Par le respect des mesures édictées par l'OIE, partenaire de l'OMC dans le domaine de la santé animale, ces risques pourraient être réduits d'où la nécessité de faire connaître ces règles.

**Abstract:**

Since a few years, Algeria has started a procedure to adhere with OMC.The concretization of this objective will allow our country to accede to markets of 149 countries, just as it will allow the latter to export towards Algeria.That means the free exchange, which is not without risks for our economy and health of our citizens taking into consideration animal pathology in this case avicolous that these exchanges will generate. The presentation of this project want to contribute to the sensitizing of the whole actors who would intervene during trade with the foreign partners.We consider essential that Algeria applies legal steps in order to protect our animal livestock against the introduction from animals potential vectors of various diseases.By the respect of the measurements enacted by OIE, partner of OMC in the field of animal health, these risks could be reduced from where need for making known these rules.